

Association Bouillons Terres d'Avenir

4 Parc de la Touques
76130 Mont Saint Aignan

Objet : Recours Gracieux

Délibération dossier N° 2 550 du 14 mai 2018
(Transmise à la Préfecture de Seine Maritime le 18 mai 2018)

Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie
108 Allée François Mitterrand
76 006 Rouen

Rouen, le 14 juillet 2018

Monsieur le Président,

Par ce courrier, l'association Bouillons Terres d'Avenir a l'honneur de formuler un recours gracieux en vue de **l'annulation de la décision du Conseil Communautaire en date du 14 mai 2018** portant sur un accord de principe de la Métropole sur le programme et la réalisation des équipements publics sur la **ZAC « Les jardins de la Basilique » sur la commune de Bonsecours**.

Cette ZAC, à vocation d'habitat (environ 300 logements individuels et collectifs) recouvre une surface totale d'environ 22 ha dont une grande partie (12 ha environ) est située sur les champs de la **ferme de la Basilique** appelée aussi « la ferme Lefebvre », ainsi que sur les terres de « **la maison de l'Archevêché** ».

La ferme de la Basilique est le dernier corps de ferme de Bonsecours, avec une maison d'habitation, des bâtiments et des champs. Ceux-ci sont en nature de prairies avec verger, mare et rangées d'arbres de hauts jets. Ces prairies étaient encore régulièrement pâturées par des bovins il y a peu et les foins viennent d'être faits ce mois-ci par un agriculteur voisin.

Quant aux autres terrains de la ZAC, à savoir les terrains autour de la maison de l'Archevêché, on y trouve différents bâtiments de haute qualité architecturale (presbytère, dortoir, etc.) entourés de jardins, d'espaces verts et d'un parc arboré.

Il est à noter que ceux-ci sont situés dans 2 périmètres de protection de 500 m : celui de la basilique Notre Dame de Bonsecours ainsi que celui du Monument de Jeanne d'Arc, au titre de leurs classements à l'inventaire des monuments historiques, respectivement en novembre 1986 et août 2004.

Le projet d'urbaniser la dernière ferme de Bonsecours date de plus de 30 ans, porté par les maires successifs de Bonsecours.

Mais les 3 copropriétaires de cette époque (les 3 frères et sœurs Lefebvre) ayant toujours refusé la disparition de leur ferme et de son bétonnage, nous pouvons encore en profiter !

Après leurs décès, leurs héritiers en ayant décidé autrement et soutenus par des élus de Bonsecours, des votes ont permis la création de la ZAC « Les jardins de la Basilique » le 29 septembre 2009 puis le traité de concession a été accordé à la société Nexity Foncier Conseil le 26 janvier 2011.

Mais pour que ce projet d'urbanisation puisse se réaliser, il manquait impérativement la décision favorable de la Métropole Rouen Normandie, compétente pour la réalisation des équipements et des infrastructures nécessaires : création de voiries, stationnement, réseau d'assainissement pour eaux usées et pluviales, réseaux d'eau potable et d'électricité, téléphonie, éclairage public, suppression d'une rue, aménagement du parvis de la basilique, aménagement d'une lisière, etc.

Cette décision favorable de la Métropole Rouen Normandie a été prise par un vote en Conseil Communautaire ce 14 mai 2018.

Le maintien du vote favorable de la Métropole permettant la réalisation de ces travaux aurait pour conséquence la disparition des champs de la ferme, actuellement non constructibles et classés en zone à urbaniser (ZAU), qui deviendraient constructibles en passant en zone urbanisables (classés ZU).

Nous pensons que cette décision doit être révisée car **ce projet d'urbanisation de la dernière ferme de Bonsecours est un projet d'un autre temps et qui ne correspond plus aux orientations prises par la Métropole depuis quelques années** : de nouveaux documents avec des engagements importants pour les habitants de notre Métropole ont été votés par vous-même au travers du Conseil Communautaire de la Métropole et donnent un éclairage nouveau pour le devenir de notre territoire.

Ainsi :

➤ **La Charte de Biodiversité** (février 2015)

Vous avez voté avec le Conseil Communautaire de la Métropole un plan d'action pour la biodiversité pour la période 2015-2020.

Des visites de naturalistes ont confirmé une remarquable biodiversité « ordinaire » d'un terrain agricole géré depuis toujours de manière respectueuse vis à vis de l'environnement.

Ce site naturel est une unité paysagère tout à fait exceptionnelle : les vestiges d'un bocage vieux de 2 siècles, avec les restes d'un verger de pommiers/poiriers en hautes tiges à peine moins ancien et des variétés anciennes.

Les arbres sénescents nourrissent des quantités d'insectes protégés notamment le lucarne cerf-volant.

Ils abritent également des chauves-souris dont la plupart sont des espèces protégées.

Le site abrite un if qui signe l'habitat Natura 2000 « corniches à ifs » des falaises de la Seine et du sud de l'Angleterre. L'orme, décimé par la graphiose, y fructifie, ce qui est encore rare.

Toujours d'après les naturalistes, ce site présente l'Indice de Biodiversité Potentielle Maximale (IBP) maximale, porté par l'abondance du bois mort qui nourrit et favorise toute la chaîne du vivant, des micro-organismes aux mammifères supérieurs. Beaucoup de champignons et d'insectes en témoignent. Beaucoup de gibiers également : chevreuils, sangliers, lapins et renards.

Toutes les espèces de graminées sont présentes et les espèces des prairies cauchoises semblent représentées.

D'un point de vue ornithologique, le site est d'une grande qualité pour les oiseaux avec quelques espèces rares (comme le loriot, la fauvette babillarde, le rouge-queue à front blanc...).

Ces champs sont également intéressants car situés en bordure d'un bois avec des habitats à « hêtraie à houx » et « hêtraie à jacinthes », milieux caractéristiques des forêts normandes et qui ont été retenus pour le classement Natura 2000.

Du seul point de vue de la préservation de notre biodiversité, ce site est donc un paradis naturel au cœur de la ville et doit être absolument préservé de toute urbanisation !

Et d'ailleurs, en préambule de la Charte Agricole de Territoire, vous réaffirmiez par écrit : «A travers sa Charte Forestière et sa politique de biodiversité, toutes deux validées en 2015, la Métropole s'est engagée à concilier les enjeux environnementaux avec le maintien d'une agriculture durable et diversifiée ».

La ferme de la basilique de Bonsecours doit par conséquent être l'exemple type de la conciliation possible avec l'environnement et l'agriculture durable.

- **Le Schéma de Cohérence territoriale ou SCOT** de la Métropole (octobre 2015) mentionne à de nombreuses reprises la nécessité de préserver les espaces naturels agricoles et de développer l'agriculture péri-urbaine :

- **PADD et préservation des espaces naturels agricoles :**

Il est écrit, en juin 2012, dans **le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ou PADD** du SCOT :

- « *les espaces naturels et agricoles sont appréciés comme une ressource non renouvelable dont il est essentiel d'assurer la préservation* » (p. 10)
- « *la préservation, voire la reconquête et la valorisation des paysages et des espaces naturels et agricoles viendra conforter l'armature naturelle du territoire...* » (p.10)
- « *une priorité sera donc donnée aux projets de régénération urbaine, au recyclage foncier et aux espaces à reconquérir à l'intérieur des villes, plutôt qu'aux projets d'extension urbaine* » (p.25)
- « *protection et valorisation des espaces agricoles et forestiers, dont le territoire est riche* » (p.29)

- **PADD et agriculture péri-urbaine**, il est écrit :

- « *les PLU devront être compatibles avec le SCOT. Il appartient donc à chaque commune de réserver des espaces à l'agriculture péri-urbaine* » (extrait du document public CREA : « échanges autour du PADD » Elbeuf / 24-10-2012)
- « *le SCOT encourage le développement d'une agriculture de proximité (filiales courtes) répondant aux besoins des populations. L'augmentation de la part des produits biologiques vise à répondre à la demande locale et offrir de nouveaux débouchés aux agriculteurs* » (p. 19)

Il est indéniable que la ferme de la Basilique est encore un espace agricole situé en plein cœur de ville. Classée actuellement en zone à urbaniser (ZAU) au PLU de Bonsecours, elle doit, à notre avis, faire partie de la reconquête des espaces agricoles et naturels qui sont évoqués dans le SCOT et qui doit se décliner dans le futur PLUI de la métropole par un reclassement en zone agricole (ZA) ou zone naturelle protégée (ZNP) à vocation agricole.

- **Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ou PLUI** (vote prévu en 2019)

La consommation des terres agricoles en France (55 000 ha en 2017, soit 1 département tous les 7 ans) comme au niveau de la Métropole Rouen Normandie (1 278 Ha entre 1999 et 2012, soit 96 ha /an) est beaucoup trop élevée.

Les objectifs affichés par la Métropole au sujet de la diminution de la consommation des terres agricoles pour l'habitat était une baisse de 30 % dans le SCOT (mais malheureusement sans aucune diminution pour les zones d'activités, de bureaux, de loisirs, d'équipement pourtant consommatrices de près de la moitié des terres agricoles et naturelles !).

Vous avez récemment déclaré, Monsieur le Président, que cet objectif d'une baisse de 30 % pour l'habitat serait dépassé dans le PLUI qui est en cours d'élaboration et que l'on arriverait à une **baisse de 50 %** : ce

serait donc **une consommation de 28 ha/an au lieu de 56 ha actuellement pour l'habitat, soit une économie de 476 ha sur la durée du SCOT.**

Cette baisse de 50 % de la consommation de terres agricoles correspond en effet à l'objectif demandé par la loi de 27 juillet 2010 de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (LMAP).

Nous nous félicitons que le travail des services concernés de la Métropole, associés aux élus des 71 communes, permettent d'atteindre cet objectif pour l'habitat.

Dans ce contexte, **le bétonnage des 12 ha des champs de cette ferme pour de l'habitat en plein cœur de la ville de Bonsecours ne nous semble ni pertinent ni cohérent.**

➤ **La Charte Agricole de Territoire** (octobre 2017)

En octobre 2017, la Métropole a voté un nouveau programme d'actions de la Charte Agricole de Territoire pour la période 2018-2021

Dans son préambule, signé de votre main, il est écrit entre autres : *«A travers son SCOT et bientôt son PLUI, la Métropole s'est engagée à mieux maîtriser sa consommation d'espaces et ainsi mieux prendre en compte les enjeux et dynamiques agricoles»* et aussi *« ce programme permet de valider un engagement collectif fort en faveur d'une politique agricole volontariste et ambitieuse pour le territoire de la Métropole »*

Ce cas concret du risque de la disparition de la ferme de la Basilique à Bonsecours doit être, à notre avis, examiné également au regard de ces nouveaux engagements pris par la Métropole au niveau de cette Charte Agricole de Territoire.

➤ **La COP 21 locale et les Accords de Rouen pour le climat**

Vous avez signé le 13 avril 2017 une convention de 3 ans avec Pascal Canfin, directeur général du WWF France, pour mettre en place une démarche territoriale nouvelle et intéressante afin d'essayer de répondre à l'énorme défi de contenir la hausse de la température moyenne mondiale en deçà de 2°C.

Vous avez souhaité, avec le WWF, faire émerger des Accords de Rouen pour le climat pour la fin 2018. Dans ce cadre, il est mentionné que la Métropole a prévu d'accompagner la mise en œuvre et la connaissance des politiques structurantes du Plan Climat par les citoyens avec notamment la mobilité durable en lien avec le programme « ville respirable » mais également **la politique d'alimentation territoriale inscrite dans la politique agricole**

Le projet « Champ des bruyères », au vu de la taille modeste réservée à l'agriculture (ferme de 2,5 ha en permaculture sur les 30 ha du parc naturel urbain), ne peut, comme vous le savez, n'être que la première marche d'une agriculture péri-urbaine qui doit être portée par les communes et la Métropole de manière beaucoup plus ambitieuse.

D'autre part, le 18 mai dernier, Pascal Canfin s'est exprimé sur Europe 1 en disant que **« l'artificialisation des sols est la première cause de la disparition de la biodiversité en France »**, puisque «forcément, quand on transforme un champ en parking on détruit la nature »

Pour faire cesser cette spirale infernale, nous vous proposons que **la ferme de la Basilique de Bonsecours devienne à terme un nouvel exemple d'une volonté concrétisée de la Métropole pour développer une alimentation locale et biologique, dans le cadre des prochains Accords de Rouen.**

Comme vous le savez Monsieur le Président, d'autres documents importants sont en cours d'élaboration et seront votés dans les mois et années à venir.

➤ **Le Plan Climat Air Energie Territoriale ou PCAET**

Ce document devrait contenir un volet agriculture durable avec le développement des filières courtes et l'approvisionnement en circuit court de la restauration collective.

Le maintien de la ferme de la basilique serait un symbole fort avec une réponse au défi d'une alimentation de qualité, locale, accessible pour tous et économe en énergie.

➤ **Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires ou SRADDET**

Les orientations biodiversité du SRADDET de Normandie sont en cours d'élaboration par les services de la Région mais on y trouve déjà des éléments forts comme :

- la lutte contre l'étalement urbain et la lutte contre l'imperméabilisation des sols
- la préservation voire le développement de la nature en ville pour la qualité de vie des urbains et la réduction des îlots de chaleur urbains.

Nous nous permettons de vous signaler également que notre association Bouillons Terres d'Avenir agit au sein d'un **collectif** réunissant plusieurs associations mobilisées sur le maintien des terres agricoles et le développement d'une agriculture de qualité, biologique et locale ainsi que d'un habitat participatif, économe en foncier, à savoir : **le réseau des AMAP , Terre de liens Normandie, Slow Food Normandie et Héberges de Seine.**

Ce collectif participe régulièrement, depuis juin 2017, à l'une des commissions de travail du Conseil Consultatif de Développement de la Métropole intitulée : « Groupe de travail enjeux agricoles et alimentaires » en ciblant plus particulièrement l'élaboration de 2 chantiers importants engagés par la Métropole : l'élaboration du PLUI ainsi que celui du futur Projet Alimentaire Territoriale ou PAT.

Cette commission a été créée spécialement pour que notre collectif échange avec les services de la Métropole, en amont des prises de décisions sur ces 2 thématiques et **nous nous félicitons sincèrement du travail et des échanges de qualité avec les responsables des services de la Métropole présents en réunion depuis plus d'un an aussi bien au niveau du PLUI que de l'agriculture**, malgré la difficulté pour certains d'entre nous de se rendre disponible en pleine journée.

C'est dans ce cadre qu'il avait été convenu de vous envoyer un courrier pour formaliser nos remarques et y faire nos propositions. Ce courrier avait été transmis à la Métropole le 19 septembre 2017.

A la demande de vos services, ce document a été lu publiquement et explicité par notre collectif en commission de travail du CCD le 22 septembre 2017. Nous y indiquions entre autres nos propositions permettant une réduction importante de la consommation des terres agricoles pour l'ensemble des activités : habitat, zones d'activités, bureaux, activités commerciales, infrastructures, etc.

Il était indiqué également que nous souhaitions «Un plan de sauvegarde du patrimoine agricole péri-urbain dans chaque commune et de maintien des fermes agricoles menacées avec leurs bâtiments ».

Nous y avons alors mentionné 3 exemples pour des fermes menacées à Canteleu, Mont Saint Aignan et Bonsecours. Le compte rendu de cette réunion, effectué par la Métropole, indique clairement les 3 fermes situées en ZAU et à préserver dont **la ferme de Bonsecours.**

Par sa réponse écrite du 19 février 2018, Mme Guillotin Françoise, Vice-Présidente en charge de l'urbanisme et de la politique foncière, nous avait répondu longuement sur l'ensemble de nos propositions mais en omettant celles concernant ce plan de sauvegarde.

La ferme de la Basilique de Bonsecours, classée en ZAU au PLU de Bonsecours a donc clairement été indiquée aux services et aux élus de la Métropole, depuis plus d'un an, comme une ferme à préserver de toute urbanisation. Son reclassement dans le futur PLUI en Zone Agricole ou Zone Naturelle protégée, permettrait la sanctuarisation indispensable de cette ferme, comme cela a pu être fait en 2014 après une imposante mobilisation citoyenne, relayée par des élus locaux à l'écoute des habitants, pour sauver les 4,11 ha de la ferme des Bouillons à Mont Saint Aignan.

Cette ferme pourrait à terme être le support **d'une agriculture de proximité avec l'installation de maraîchers en culture biologique afin de commencer à fournir la restauration collective des communes du plateau est de l'agglomération.** Ou, à l'exemple d'autres villes et métropoles (Le Havre, Besançon, Louviers/Val de Reuil...) devenir un lieu de formations de futurs maraîchers au travers la création d'une pépinière (type espaces tests agricoles).

Par ce courrier, nous vous demandons donc, Monsieur le Président, de bien vouloir réexaminer les éléments en votre possession qui ont abouti dans un premier temps à un vote favorable de votre assemblée permettant l'ouverture à l'urbanisation de la ferme de la basilique à Bonsecours.

Ce projet d'urbanisation de plus de 30 ans date d'un temps où les problèmes de biodiversité en ville et les défis climatiques et environnementaux n'étaient pas aussi criants qu'aujourd'hui.

Nous savons que nous devons trouver très rapidement un autre modèle de développement soutenable. Nous espérons que vous aboutirez à la même conclusion que notre association Bouillons Terres d'Avenir ainsi que celle du collectif, à savoir ne pas valider la mise en place des réseaux et voiries par le concessionnaire dans le but commun de sauver cet écrin de biodiversité et de nature en plein cœur de l'agglomération.

En conséquence, nous vous demandons, Monsieur le Président, de bien vouloir annuler la délibération du conseil communautaire N° 2 550 du 14 mai 2018, comme la loi vous y autorise.

Notre collectif souhaite également pouvoir vous rencontrer afin d'échanger en amont de toute décision de votre part sur notre recours gracieux et nous vous remercions de bien vouloir nous proposer une entrevue.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe Vue

Pour l'association Bouillons Terres d'Avenir

(Le signataire du présent recours est membre du Conseil d'Administration de l'association Bouillons Terres d'Avenir et a reçu mandat pour former un recours gracieux par délibération du Conseil d'Administration en date du 21 juin 2018).

P.S. : Nous nous permettons d'envoyer copie de ce courrier pour information à :

- Mme Guillotin Françoise, Vice-Présidente en charge de l'urbanisme et de la politique foncière
- Mr Cyrille Moreau, Vice-Président en charge de l'environnement, de l'énergie, de l'agriculture péri-urbaine et de la biodiversité.